



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

9 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2015	7
<u>Rapport n° 15-27975/91 DSFP</u>	9
DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 8 ^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession de droit indivis à Monsieur Nicolas NEMBRINI	
<u>Rapport n° 15-28029/94 DSFP</u>	12
DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8 ^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession et échange de biens à la SCI Romeo	
<u>Rapport n° 15-27988/92 DASS</u>	12
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3 ^{ème} répartition 2015	
<u>Rapport n° 15-28006/93 DGEGE</u>	13
DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE – DIRECTION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET DES GRANDS ÉVÈNEMENTS – Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 – 3 ^{ème} répartition	
<u>Rapport n° 15-28049/95 DTBS</u>	14

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD – Reconstruction du gymnase Sablier – 52, boulevard du Sablier – 8^{ème} arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement

Rapport n° 15-28070/96 DGUP 15

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapport n° 15-28071/97 DGUP 16

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapport n° 15-28075/98 DGUP 17

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées – 2^{ème} répartition – Approbation des conventions annexées

Rapport n° 15-28082/99 DPE..... 18

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en œuvre de deux actions d'animation commerciale dans le cadre du programme FISAC Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Approbation de la convention

Rapport n° 14-26973/100 DVSEJ 19

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Tarifs 2015/2016

Rapport n° 15-27976/101 DVSEJ 23

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires

Rapport n° 15-28107/102 DSFP..... 29

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies

Rapport n° 15-28107/103 DFSP..... 30

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 6^{ème} arrondissement – Vauban et Palais de Justice – 44 à 58, rue Jules Moulet – Cessions entre la Ville de Marseille et la société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA)

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 h 05, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, après avoir ouvert la séance, mais avant de procéder à l'appel nominal des Conseillers, j'ai le regret de vous informer du décès, le 29 juillet 2015, de Madame Huguette BATUT, doyenne de notre Conseil d'arrondissements, qui avait été élue sur les listes du Front national Bleu Marine. J'ai peu connu Madame BATUT puisqu'elle n'a assisté qu'à la première séance. Je veux rendre hommage à l'esprit républicain dans lequel elle avait ouvert le Conseil d'arrondissements du mois d'avril 2014 qui avait précédé mon élection. J'ai demandé, après avoir bien entendu écrit à la famille, à Monsieur CATANEO, de bien vouloir accepter mes condoléances personnelles et celles de l'ensemble du groupe Marseille en Avant.

En conséquence du décès de Madame BATUT, il nous faut installer son successeur qui aurait dû être, sauf erreur de ma part, Madame BARDE. Mais, Madame BARDE ayant fait connaître, le 28 août dernier, qu'elle démissionnait de ses fonctions puisqu'elle avait automatiquement pris la place de Madame BATUT, c'est le suivant sur la liste Front national Bleu Marine qui siégera au sein de notre Conseil d'arrondissements, en la personne de Monsieur Eddy GEMINI, à qui je souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissements.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CATANEO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le groupe FN-RBM, que j'ai l'honneur et le privilège de présider, et au-delà le collège de notre Mairie de Secteur, sont endeuillés. Notre chère collègue, Huguette BATUT, est en effet décédée cet été, à l'âge de 89 ans.

Née à Coblenz, en Allemagne, en 1926, d'un père militaire, elle avait hérité de lui l'amour de la Patrie, un caractère trempé, le sens de la répartie, ainsi qu'une grande volonté.

Résidente des beaux quartiers de Paris durant sa jeunesse, et ancienne élève du lycée Janson de Sully, elle gardera, tout au long de sa vie, le goût des belles toilettes et une grande coquetterie ; même en fin de parcours, alors qu'elle était diminuée par les suites d'un AVC.

Militante Front national de la première heure, déjà doyenne du Conseil municipal de Vitrolles, en 1997, lorsque la mairie fut gagnée, elle avait la nostalgie de ce temps où « dans cette commune de Vitrolles, on ne fermait jamais la porte à clé ».

Lorsque je lui rendais visite à son domicile, avenue Pasteur, ou prenais régulièrement de ses nouvelles par téléphone, malgré son handicap, elle faisait preuve d'une mémoire phénoménale, notamment sur l'histoire du Front national et de ses diverses personnalités.

Doyenne du Conseil d'arrondissements de Bagatelle, elle était fière d'arborer son écharpe, le jour de la mise en place du collège des élus. Bien qu'en fauteuil roulant, elle avait aussi assisté avec émotion au défilé du 14 juillet 2014, mais le destin a voulu qu'elle ne soit pas présente à celui de 2015.

Repose en paix, Huguette, chère collègue. Tu vas nous manquer et, pour ma part, je perds une amie.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur CATANEO.

Il appartient à Anouck ARAGONES, qui est aujourd'hui la benjamine du Conseil d'arrondissements de procéder à l'appel nominal des conseillers.

(Mme ARAGONES procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN –CANICAVE - CATANEO – CAULE - CLAUDIUS-PETIT – COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI –

DJIANE – FARHI – FRANCESCHETTI – GEIER-GHIO – GEMINI – GINER – GOMEZ – HOCHFELDER – JACQUIER – JOUVE – LEVY-MOZZICONACI – MALRAIT – MARTINOD – MENCHON – MERY – MORAINÉ – OURET – PREZIOSI – RENAUD – RICCA – ROCCA-SERRA – ROGER – SCHILLING – TALAZAC – VALLETTE – VASSAL – VITALIS – VLASTO – ZAOUI.

EXCUSÉS : Mmes et MM. GAUDIN – JOLLIVET – MAZET – NOSTRIANO – PALLOIX – VANNUCCHI.

M. le MAIRE.- Je voudrais excuser Madame PALLOIX qui m'a adressé un texto, dans l'après-midi, pour me dire qu'elle était souffrante. Je lui souhaite un prompt et complet rétablissement. J'ai plaisir à l'excuser publiquement et officiellement parce qu'elle est toujours présente. Elle me manquera un peu, mais on supportera.

Merci, Madame ARAGONES. Le quorum est atteint.

Je voudrais remercier pour sa présence la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Madame Martine VASSAL, qui est membre de notre Conseil d'arrondissements, et dont je sais que la lourde charge ne l'éloigne pas tant que cela de nos arrondissements. Merci à elle d'être présente et de répondre toujours favorablement aux petites demandes que je peux former sur le plan technique ou financier.

(Applaudissements)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2015

M. le MAIRE.- Je mets aux voix le procès-verbal de notre précédente séance, en date du 23 juin 2015, que vous avez dû recevoir, sauf à ce qu'il y ait au préalable des demandes d'observation.

M. MENCHON.- Chers collègues, bonsoir ! Il y a eu des petites coupures dans le procès-verbal. Je veux bien comprendre que cela peut ne pas être très important, mais, dans un souci de transparence, je voudrais que les petites remarques,

même si elles ne touchent pas au fond, qui sont prononcées ou dites par les uns ou les autres, figurent bien dans le procès-verbal. Il y a des endroits où il y a des points de suspension et des endroits où il y a eu des phrases coupées. Ce n'était pas directement le fond de la délibération, mais cela a bien été prononcé dans ce Conseil. Je voudrais que ce soit maintenu.

M. le MAIRE.- Deux remarques. D'abord, je demande que tout ce qui est exhaustivement prononcé et entendu soit effectivement transcrit. Ce sont mes instructions et j'entends qu'elles soient suivies. Pour le reste, je suis tout prêt à vous donner satisfaction, à condition que vous me saisissiez par écrit parce que, là, c'est un peu allusif. Si je reçois le procès-verbal et qu'il y a une phrase de ma bouche que je n'ai pas prononcée ou une phrase issue de ma bouche qui n'y figure pas, je n'hésiterai pas à la faire mentionner. Il faut que vous fassiez de même.

M. MENCHON.- Vous voulez que je le fasse maintenant ?

M. le MAIRE.- Non, par écrit.

M. MENCHON.- Très bien ! D'accord !

M. le MAIRE.- Cela vaut pour l'ensemble des Conseillers, pour l'ensemble des séances et pour l'ensemble des comptes rendus.

Je vous précise que, à la fin de la séance, nous aurons, pendant 3 ou 4 minutes, la diffusion d'un film sur les 20 ans de musiques à Bagatelle, qui nous a été offert par notre adjoint à la Culture, Gérard DETAILLE. « Offert » au sens premier du terme, je veux dire sur ses deniers. Je voudrais remercier Gérard DETAILLE et également Nicolas MASTRAS qui a réalisé ce film que je suis sûr vous apprécierez.

Nous passons à l'examen des rapports, en vue du Conseil municipal de ce lundi 14 septembre.

Rapport n° 15-27975/91 DSFP**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 8^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession de droit indivis à Monsieur Nicolas NEMBRINI**

Rapporteur : M. DJIANE

M. le MAIRE.- Ce rapport peut être groupé avec le n° 94, même si nous les voterons de manière séparée.

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille est co-indivisaire avec Monsieur NEMBRINI d'une parcelle sise rue Bienvenu, dans le 8^{ème} arrondissement. Elle est cadastrée Périer section K n° 98, d'une superficie d'environ 259 m².

Monsieur NEMBRINI, propriétaire mitoyen, s'est rapproché de la Ville afin d'obtenir les droits indivis qu'il détient sur la parcelle 98.

Au terme de négociations amiables, la Ville est convenue d'un accord avec Monsieur NEMBRINI pour la cession des droits indivis qu'elle détient sur la parcelle susvisée, moyennant la somme de 28 600 €, hors frais et hors taxes, net vendeur, au vu de l'estimation de France Domaine.

Il nous est demandé d'approuver le projet. Nous n'avons pas reçu d'annexe de ce projet d'acte ; nous l'attendons. Il y a certainement un retard parce que ce rapport peut être remis en question, Monsieur NEMBRINI n'ayant pas répondu à l'offre.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur le Premier adjoint. Ce rapport passe au Conseil d'arrondissements puisque c'était la logique des accords pris et des décisions rendues, mais il n'est pas sûr qu'il passe au Conseil municipal de lundi ; il est possible qu'il y ait un retrait d'ici là. Et rien ne dit, même s'il devait passer au Conseil municipal, qu'il soit exécuté.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Nous avons très peu de temps pour étudier les dossiers ; on les reçoit 5 jours avant. J'ai regardé un peu la situation de la parcelle. J'espère ne pas me tromper, mais on dirait qu'il y a des habitations qui empiètent un peu dessus. Je n'ai pas eu le temps de vérifier, donc on va mettre cela au conditionnel. Je relève simplement que la situation de cette parcelle permettrait, dans ce quartier enclavé, de faire une circulation piétonne, un escalier, et de créer des places de parking. Je voudrais savoir si le CIQ a été interrogé sur la vente de cette parcelle.

Ensuite, je souligne que l'évaluation de France Domaine datant de juin 2015, tombe en pleine réévaluation du PLU, et que cela peut modifier la valeur domaniale. Il serait prudent, au moins, de reporter ou de redemander une évaluation de France Domaine après la validation du PLU qui est en cours de révision.

M. CATANEO.- Dans le corps du rapport, il est indiqué un montant de 28 600 €, hors frais et hors taxes. En revanche, dans l'avis de France Domaine, il est mentionné 26 000 €. Je voudrais savoir s'il n'y a pas une coquille ou un problème particulier.

M. le MAIRE.- Je ne connais pas la réponse précise sur ce dossier-là, mais la valeur qui est donnée par France Domaine peut conduire à une acquisition qui peut se situer, sauf erreur de ma part et de tête, entre - 10 et + 10 %. Cela pourrait expliquer la différence entre la valeur retenue par France Domaine et le prix de l'acte définitif.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, j'ai presque envie de dire « pour plaisanter » : 259 m² à Périer pour 28 000 €, si vous avez d'autres choses comme celle-là, j'achète tout de suite. C'est un peu surprenant. Je sais que c'est une indivision, c'est un peu compliqué, mais quand même, dans le quartier de Périer, c'est un peu surprenant pour 259 m².

M. le MAIRE.- Je reconnais bien là le professeur de mathématiques qui, en quelques secondes, a pu faire un calcul qu'il m'aurait fallu deux jours pour faire.

D'abord, c'est une bande de terrain et, deuxièmement, c'est une évaluation qui vient de France Domaine qui dépend du ministère du Budget ; si vous avez des réclamations sur les qualités de France Domaine, adressez-vous à eux, vous aurez probablement des réponses plus rapides que celles que je pourrais obtenir.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-27975/91 DSFP est adopté à l'unanimité.

3 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON)

Rapport n° 15-28029/94 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession et échange de biens à la SCI Romeo

Rapporteur : M. DJIANE

M. le MAIRE.- Nous le votons. Même vote ?

Le rapport 15-28029/94 DSFP est adopté à l'unanimité.

3 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON)

Rapport n° 15-27988/92 DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3^{ème} répartition 2015

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui nous vient de la Délégation de l'Education, de la Culture et Solidarité. Il nous est

proposé de procéder à la 3^{ème} répartition de subventions, au titre des crédits 2015, pour un montant total de 27 447 €.

Sont concernées pour notre secteur : l'Association Diaconale Protestante, dans le 6^{ème}, l'Association Marseillais Solidaires Morts Anonymes, dans le 6^{ème}, et l'Association Marseillaise des Missions du Midi, toujours dans le 6^{ème} arrondissement.

Il est bon de préciser que la subvention de 4 000 € qui avait été attribué, le 14 avril, à l'Association des Foyers de la Trinité, que nous connaissons bien ici, a été annulée tout simplement parce que l'association a cessé son activité.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des remarques ? Il n'y en a pas. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-27988 DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28006/93 DGEGE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET DES GRANDS ÉVÈNEMENTS - Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 - 3^{ème} répartition

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, dans ce rapport, il est question de la 3^{ème} répartition des subventions pour les manifestations organisées au Palais des Sports.

Sur notre secteur, nous avons la chance d'accueillir le Pôle France de gymnastique. Et là, il est question de subventionner un Open international de Gymnastique féminine, à hauteur de 34 000 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28006/93 DGEGE est adopté à l'unanimité.

M. MENCHON.- Je voudrais souligner que nous avons voté un peu rapidement le rapport n° 94. Je n'ai pas non plus mes réponses sur le 91.

Sur le 94, nous n'avons pas eu du tout les annexes. Autant c'était difficile à comprendre avec les annexes sur le 91, autant sur le 94, nous étions dans l'impossibilité d'y répondre. On nous parle d'une zone colorisée en jaune sur le plan ; on n'a même pas eu le plan en noir et blanc.

M. le MAIRE.- Il est pris bonne note de vos remarques.

Rapport n° 15-28049/95 DTBS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS –
DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD – Reconstruction du gymnase
Sablier – 52, boulevard du Sablier – 8^{ème} arrondissement – Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études
et travaux - Financement**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Nous avons déjà évoqué la reconstruction du gymnase des Sabliers, suite à l'incendie. Dans ce rapport, il est question de rehausser le coût des travaux de 260 000 € pour faire face à un petit problème dans le sous-sol : la présence de cavités karstiques. Le karst étant une roche calcaire et soluble, des cavités se sont créées dans le sous-sol. Nous sommes obligés d'y faire face.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Nous n'avons pas l'étude de sol. Normalement, c'est obligatoire. Nous aurions dû avoir une étude de sol qui nous aurait permis d'anticiper

cette découverte de cavités karstiques – au moins de cavités – et le surcoût qui va avec.

M. DI GIOVANNI.- Lorsque l'on fait une étude de sol, c'est-à-dire un carottage, on prend des points précis sur le terrain. Etant donné que, là, ce n'est pas la nature du sous-sol qui est mise en cause de manière égale sur la surface, mais bien des cavités qui se sont développées au fur et à mesure des écoulements de l'eau, il suffit qu'il y ait eu des carottages à différents endroits sur le terrain et que l'on ne soit pas tombé sur les cavités pour que l'on puisse passer à côté.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28049/95 DTBS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28070/96 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues élus, il s'agit d'un rapport émanant de la Délégation générale Ville durable et Expansion, Direction de la Gestion urbaine de proximité, Service de la Santé publique et des Handicapés. Il s'agit d'une attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique, Budget primitif 2015, 2^{ème} répartition.

Dans le cadre de l'engagement volontaire de la Ville de Marseille dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire (VIH, infections sexuellement transmissibles, addictions, conduites à risque adolescentes, santé mentale, santé nutritionnelle, inégalité de santé, accès aux droits), il est proposé l'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ de la santé publique, 2^{ème} répartition 2015, d'un montant total de 43 000 €. Et dans le

champ de la lutte contre le VIH/Sida et les addictions, pour un montant total de 81 000 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28070/96 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28071/97 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, il s'agit également d'un rapport émanant de la Délégation générale Ville durable et Expansion. Il est proposé, dans le cadre de la politique de santé publique de la Ville de Marseille, d'attribuer une seconde répartition de subventions à des associations qui correspondent aux priorités de santé publique de la Ville, notamment dans le domaine de soins aux SDF, à la lutte contre les drogues, prévention et soins du VIH/Sida. Le montant global de la répartition s'élève à 119 000 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28071/97 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28075/98 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées – 2^{ème} répartition – Approbation des conventions annexées

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une 2^{ème} répartition de crédits pour l'année 2015. Dans notre secteur est concernée une association, « Voiles au large », pour 3 000 €. Cette association fait notamment pratiquer la voile à des personnes en situation de handicap.

Merci de bien vouloir voter cette subvention.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28075/98 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28082/99 DPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en œuvre de deux actions d'animation commerciale dans le cadre du programme FISAC Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Approbation de la convention

Rapporteur : Mme ARAGONES

M. le MAIRE.- Je profite de l'occasion pour féliciter Madame ARAGONES du magnifique défilé de mode qui a eu lieu hier soir, dans le parc de la Mairie, qui était de qualité, qui a mobilisé beaucoup de commerçants du secteur, alors que ce n'est pas

très facile, et qui a connu un succès populaire sans précédent. Je n'ai jamais vu autant de monde pour le défilé de mode. Félicitations à Anouck ARAGONES et aux services de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements qui s'en sont occupés.

Mme ARAGONES.- Merci, Monsieur le Maire.

Au sujet de ce rapport, il est proposé, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du FISAC Rome et de l'Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome, d'attribuer des subventions à la Fédération Marseille Centre, pour la réalisation d'une animation festive en décembre 2015, pour un montant de 15 000 €, ainsi que la réalisation d'une action de communication sur l'offre Shopping de la rue de Rome, pour une valeur de 3 000 €.

Il est également proposé d'approuver la convention, annexée au présent rapport, relative à ces attributions.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'observation sur ce dossier, je le soumetts au vote.

Le rapport 15-28028/99 DPE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 14-26973/100 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Tarifs 2015/2016

Rapporteur : Mme CAULE

M. le MAIRE.- Je profite de l'occasion pour féliciter Madame CAULE pour son engagement dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire, son suivi des conseils d'école, que j'engage chacun des élus à ne jamais oublier. Merci à Madame CAULE d'avoir préparé cette rentrée, en lien avec les services de la Ville, au cours de l'été.

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education et de la Culture, de la Direction de la Vie scolaire et de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver les tarifs des activités du Service de la Jeunesse : Musée de la Moto, équipement municipal L'ENJEU qui met en place des activités liées à l'environnement et des classes de découverte.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais juste une précision. Il est dit, dans ce rapport, que l'on supprimait les tarifs des séjours de vacances, activité qui n'est plus proposé par le Service de la Jeunesse. Je souhaitais avoir des éclaircissements sur l'issue future de cet argent qui devait être alloué à ces séjours de vacances.

Mme PREZIOSI.- Je vais juste dire Madame COHEN parce que je vais encore écorcher son nom.

M. le MAIRE.- C'est Madame LEVY-MOZZICONACCI.

Mme PREZIOSI.- Voilà ! Alors, Madame LEVY, je vais vous répondre. (*Propos inaudibles de Mme LEVY-MOZZICONACCI, hors micro*). Nous étions en réunion, tout à l'heure, vous avez déjà posé la question, et je vous ai dit pourquoi les séjours de vacances ont été annulés.

Pour ces séjours de vacances, justement, il y avait 150 enfants qui partaient, les enfants qui avaient de l'argent. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons récupéré cet argent. Nous avons récupéré les 200 et quelques mille euros. Nous avons gardé cet argent pour pouvoir aider les autres enfants dans tout Marseille, pour les TAP par exemple, pour aller faire de la culture, faire du sport, faire pas mal de

choses et, surtout, faire des grandes fêtes et des manifestations, comme pour Noël, pour récupérer tous les enfants de Marseille.

Excusez-moi, je bégaye un peu parce qu'elle a déjà posé la question, et elle recommence. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Ne vous énervez pas, cela ne sert à rien.

M. le MAIRE.- Je vais vous rendre la parole, Madame LEVY-MOZZICONACCI. Je veux simplement apporter des précisions. Sur le fond : merci, Madame PREZIOSI, pour vos explications que je vais me permettre de synthétiser en expliquant que ces sommes-là...

Mme PREZIOSI.- Oui !

M. le MAIRE.- Laissez-moi finir, Madame PREZIOSI ! Au moins, à moi, faites-moi crédit de ne pas vous en vouloir.

Ces sommes continueront à aller aux enfants de Marseille, et bénéficieront même beaucoup plus largement à beaucoup plus d'enfants que précédemment.

Sur la forme : bien que Madame LEVY-MOZZICONACCI vous ait déjà posé la question dans un autre cadre, je suppose en commission, elle a parfaitement le droit de la poser dans le cadre du Conseil d'arrondissements où l'institution n'est pas la même, le public n'est pas le même. La question était donc légitime.

Mme PREZIOSI. Et elle a voté pour.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Ecoutez, Madame PREZIOSI, moi, je ne vous appelle pas d'un autre nom. Donc, quand je m'appelle Madame LEVY-MOZZICONACCI, je trouve vraiment surprenant de me faire appeler Madame COHEN. Je crois que, à un moment donné, la plaisanterie va vite s'arrêter, sinon je quitte ce Conseil d'arrondissements.

Je demande réellement des excuses de votre part. Vous avez déjà, en commission d'éducation, volontairement ou involontairement, modifié mon nom à

plusieurs reprises. Cela m'a amusé moyennement. Mais, là, il s'agit de mon patronyme, et je considère, aujourd'hui, qu'il y a une atteinte à mon identité. J'espère que cela ne se reproduira plus.

Par ailleurs, je reviens sur les propos de Madame PREZIOSI : je n'ai absolument pas posé cette question. Et, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire, j'aurais pu, si je l'avais fait, la reposer. Je n'ai pas posé cette question en commission d'éducation, cet après-midi. Je me suis simplement abstenu et j'ai demandé un complément d'information, ce soir ; ce qui est tout à fait légitime puisque je suis Conseillère municipale de cette ville.

Aujourd'hui, il me semble, ni sur le fond, ni sur la forme, que l'on ne respecte pas le cadre de notre travail. Je tiens à ce que cela soit bien entériné dans le cadre de ce Conseil d'arrondissements. J'espère que cela ne se reproduira plus parce que, là, ce ne sera peut-être pas très agréable pour vous, Madame PREZIOSI.

M. le MAIRE.- Bien ! Il est pris note de vos remarques.

Mme PREZIOSI.- C'est une menace ?

M. le MAIRE.- Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 14-26973 DEVSEJ est adopté à l'unanimité.

3 abstentions (Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON,

M. CANICAVE)

Rapport n° 15-27976/101 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport émane encore de la Délégation générale de l'Education, de la Culture, de la Vie scolaire et de l'Enfance.

Il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver la modification du calendrier des inscriptions scolaires pour le recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la ville de Marseille, modification qui avance au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} janvier actuellement.

Le recensement des nouveaux élèves a pour objectif de faciliter les démarches des familles et de rendre plus efficaces les inscriptions et affectations dans les écoles.

C'est pour cela que je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Il s'agit d'un sujet un peu « chaud » et à l'ordre du jour. Je tiens à remercier la Ville qui a été attentive à notre demande. Au nom du groupe Socialiste, nous demandons, concernant les garderies, que l'on ne discrimine personne. A ce titre, il y a aujourd'hui une extension de l'accès à ces garderies que, personnellement, je souhaite appeler « accueil et activités périscolaires », mais nous arriverons à faire évoluer cela. Je pense que, aujourd'hui, nous avons été entendus. Cela signifie que le travail de l'opposition du groupe Socialiste est constructif.

Mme CAULE.- On ne parle pas du même rapport.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Je fais une seule intervention, si c'est possible.

M. le MAIRE.- Madame LEVY-MOZZICONACCI a la parole. Laissez-la parler ! Si l'on estime que c'est hors sujet, on répondra que c'est hors sujet. Nous

avons le droit de dire ce que nous voulons ; Madame LEVY-MOZZICONACCI aussi. Allez-y !

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Il se trouve que, aujourd'hui, dans le cadre du temps d'activités périscolaires, on se retrouve dans une situation qui concerne essentiellement le 8^{ème} arrondissement, avec des problématiques que vous connaissez tous. Je pense qu'il est important de nous permettre, en Conseil d'arrondissements, quel que soit le rapport, Madame CAULE, d'aborder cette question de façon sereine, en permettant de voir des pistes d'évolution. Pour reprendre un terme qui a été utilisé par notre Maire de Secteur, je ne suis ni un boutefeu, ni un rebouteux. Mais, j'aimerais quand même que l'on nous explique un peu comment on va accueillir ces enfants, à présent, dans cette ville.

M. le MAIRE.- Effectivement, ce n'était peut-être pas sur ce sujet-là que l'intervention était la plus opportune puisqu'il y a plus loin un rapport spécifique aux TAP. Si je comprends bien, Madame LEVY-MOZZICONACCI, vous appelez une réponse de notre part sur la problématique née avant-hier des garderies et des temps d'activité périscolaire dans un certain nombre d'écoles, la majorité des écoles du 8^{ème} arrondissement.

L'année dernière, dans le cadre d'un accord entre la Ville de Marseille et le ministère de l'Education nationale, validé par les conseils d'école, en tout cas en majorité, à la demande de la ministre elle-même, l'organisation des temps d'activités périscolaires à Marseille a été modifiée, de manière à ce qu'ils aient lieu, désormais, soit le mardi, soit le jeudi, moitié des arrondissements le mardi, moitié des arrondissements le jeudi. Pour ce qui concerne notre secteur, le 8^{ème} arrondissement le mardi, et le 6^{ème} arrondissement le jeudi.

De manière à se conformer le plus précisément possible à la réglementation des marchés publics, la Ville de Marseille a décidé de lancer un appel d'offres par lots, regroupant un certain nombre d'écoles pour à la fois les garderies du

matin, les TAP et les garderies du soir. Appel d'offres qui répond donc à la réglementation des marchés publics.

Les associations ont répondu à ces appels d'offres. Cela a nécessité un immense effort de la Ville de Marseille, du service concerné et de l'adjointe qui préside la commission d'appel d'offres, ainsi que des membres de la commission d'appels d'offres qui y siègent. Sauf erreur de ma part, dans notre Conseil d'arrondissements, Monsieur Jean-Luc RICCA doit y siéger, et également des membres de l'opposition. Cela a été un immense effort parce que cela représentait un peu plus 200 marchés pour une commission d'appels d'offres qui traite environ 600 marchés par an. Donc, un surcroît de travail de plus de 30 %, dans un laps de temps très court. Ils ont réussi à tenir les délais, et les marchés ont été attribués conformément au Code des Marchés publics.

issant de notre secteur, une association dont le siège est à Lyon - elle a le droit aussi - qui ppele CDSS, sauf erreur de ma part, a candidaté uniquement pour le 8^{ème} arrondissement, - 10 groupes scolaires et 20 écoles. Cette association a emporté l'appel d'offres pour ces 10 ipes scolaires et ces 20 écoles.

Normalement, on ne devrait pas rentrer trop dans le détail des résultats de l'appel d'offres, mais face à ce qui s'est passé, je me suis un peu renseigné. Je m'étais d'ailleurs renseigné avant, et on m'avait fait connaître que l'on n'avait pas à me renseigner sur l'évolution d'un appel d'offres ; ce que, dans d'autres fonctions que m'a confiées la Présidente du Conseil départemental, je sais. L'association a donc emporté ce marché parce qu'elle a été la mieux classée. Quand on rentre un peu dans le détail, c'était même elle qui était la mieux classée techniquement pour tous les lots, sauf une fois où elle était deuxième, et la mieux classée en termes de prix sur tous les lots. Evidemment, dans ces conditions, - ce n'est pas l'ancien Président JACQUIER qui me contredira - l'association CDSS l'a emporté. Je l'ai regretté avant même que cela ne commence parce que ce sont des associations que nous connaissons bien, qui maîtrisent parfaitement le territoire, qui étaient intervenues plutôt à la satisfaction

générale, l'année dernière, qui ont été évincées. Mais, c'est ainsi : ce sont les règles du Code des Marchés publics.

Cette association est intervenue, pour la première fois, la semaine dernière, dans les jours qui ont suivi la rentrée puisqu'elle a assumé des garderies. Très rapidement les choses ne se sont pas bien passées puisque les parents m'ont fait remonter que le nombre d'animateurs était insuffisant et que leur qualification apparaissait incertaine. Bref ! Nous aurions pu entrer immédiatement dans un processus de résiliation de marché public. Mais, là aussi, ceux qui connaissent ce domaine-là savent combien c'est long, compliqué, difficile et risqué. Nous n'avons pas eu à le faire puisque, à peine après une semaine d'activité, cette association a informé la Ville de Marseille, par courrier électronique, qu'elle renonçait à exécuter son marché. Elle l'a confirmé par lettre recommandée que la Ville a reçu seulement aujourd'hui.

En conséquence, on se retrouve, comme chaque fois que l'attributaire d'un marché public renonce - et c'est assez courant, malheureusement - sans pouvoir exécuter le marché public. Mais, la Ville de Marseille, ses élus, ses services ne portent aucune responsabilité dans cette situation. Malheureusement, cela vaut dans d'autres domaines de la construction, des transports, des fournitures. Un certain nombre d'entreprises, en l'espèce d'associations, candidatent à tous les marchés publics possibles et inimaginables, de manière à remplir leur carnet de commandes et, ensuite, font des choix. Visiblement, c'est l'attitude de cette association qui ne s'est pas préoccupée des difficultés qu'elle causait aux familles ; ce qui, en termes d'éthique, paraît particulièrement contestable, et pourrait d'ailleurs peut-être mériter - ce n'est pas l'urgence, mais cela pourrait être envisagé dans un second temps - une procédure devant les juridictions administratives pour faire sanctionner ce type d'attitude.

Nous avons donc dû gérer l'urgence, alors que nous ne portions aucune responsabilité. Qu'avons-nous fait ? D'abord, nous avons ouvert un certain nombre de centres aérés, immédiatement. Ce n'est évidemment pas la panacée parce que cela

oblige les parents à accompagner les enfants jusqu'au lieu du centre aéré, etc., mais cela permet déjà de trouver des solutions de garde pour les enfants.

D'autre part, nous avons pris contact avec un certain nombre d'associations que nous connaissons bien, qui interviennent par ailleurs ou qui sont déjà intervenues, qui ont candidaté ou pas aux TAP, qui ont obtenu ou pas des marchés de ce type, pour leur demander si elles étaient disposées à intervenir le plus rapidement possible. Nous l'avons fait dès hier.

Un certain nombre d'associations nous ont confirmé qu'elles étaient disposées à intervenir le plus vite possible, le temps de s'organiser - cela peut prendre une semaine ou 15 jours -, pour pallier à la carence de cette association lyonnaise. Nous avons confirmé à ces associations que nous souhaitons qu'elles interviennent, et nous sommes en train de mettre en place le cadre juridique qui va permettre cette intervention. S'agissant du secteur sensible des marchés publics, vous comprendrez que je ne puisse pas en dire plus, d'autant que tout n'est pas définitivement fixé. Mais, le but est que, le plus rapidement possible, les lots soient réattribués, et que, si cela doit prendre un peu de temps, nous puissions, dans la période intermédiaire, trouver une solution palliative du type de celle que nous avons mise en place l'année dernière, seul secteur municipal d'ailleurs à l'avoir fait, le temps que les TAP se mettent effectivement en place.

Voilà l'attitude que nous avons eue. Voilà ce que nous avons fait. Les services de la Ville de Marseille sont très mobilisés. Le Maire de Marseille lui-même m'a téléphoné à plusieurs reprises, hier et aujourd'hui, pour vérifier où nous en sommes. Lui-même harcèle les services pour que la solution soit trouvée. Au final, la Ville de Marseille va réussir à faire face à cette carence, alors qu'elle ne porte aucune responsabilité.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ?

S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-27976/101 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28107/102 DSFP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE –
Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education, de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il vous est proposé d'approuver les modalités d'inscription, le fonctionnement et le suivi de l'assiduité aux TAP et aux garderies du matin et du soir, jours et heures de fonctionnement, lieux de garderie, encadrement, surveillance, modalités d'inscription financière, de paiement, de remboursement et d'annulation.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- C'est à propos de ce rapport que je pensais que nous aurions le débat. Mais, c'était pareil de le faire au rapport précédent. Je suppose que, sur celui-là, il n'y a pas de demande d'intervention. Je le sou mets au vote.

Le rapport 15-27967/102 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28107/103 DFSP**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 6^{ème} arrondissement – Vauban et Palais de Justice – 44 à 58, rue Jules Moulet – Cessions entre la Ville de Marseille et la société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA)**

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2015, il a été approuvé la cession de plusieurs emprises communales au profit de la SOGIMA. Ces cessions interviennent dans le cadre de régularisations foncières d'emprises inutilisées par la Ville, et occupées pour la plupart par la SOGIMA. Or, ces emprises étaient rattachées à des parcelles communales relevant du domaine public de la Ville. Il était donc nécessaire, préalablement à toute décision de cession, d'en constater la désaffectation et d'en approuver le déclassement du domaine public communal.

Il s'agit en l'espèce :

- de l'emprise de 1 m² à détacher de la parcelle cadastrée « Quartier Vauban », actuellement occupée par la SOGIMA,

- des volumes de 130 m² et 1 m² ayant pour assiette les parcelles cadastrées « Quartier Palais de Justice », volumes aménagés par la SOGIMA,

- de l'emprise de 809 m² à détacher de la parcelle cadastrée « Quartier Palais de Justice », actuellement inutilisée par la Ville de Marseille.

Il nous est demandé de constater la désaffectation, et d'approuver le déclassement de ces emprises. Puis, dans un deuxième temps, d'approuver leur cession à la SOGIMA, étant précisé que les conditions de cession, notamment financières, sont restées inchangées.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28107/103 DSFP est adopté à l'unanimité.

Sauf erreur de ma part, l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissements est épuisé. Je voudrais vous signaler, avant de donner la parole à ceux qui voudraient la prendre pour des questions diverses, que nous avons créé, au printemps, - on n'a pas beaucoup communiqué là-dessus parce que je voulais être sûr que cela démarre et que cela marche - une cellule de proximité qui a vocation à permettre de répondre aux demandes de nos concitoyens, qu'elles soient relayées par les élus ou par les Comités d'Intérêt de Quartier, pour faire de petits travaux de type désherbage, nettoyage du tour des arbres, peinture, etc. Il n'est pas facile de la doter en agents, mais je crois que nous avons actuellement à peu près 3 agents qui y travaillent. Elle est placée sous ma responsabilité directe, mais gérée par Madame TEGLIA, la directrice des Services techniques de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Cela commence à bien fonctionner. Sur le site de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, vous trouverez le détail des travaux que cette cellule de proximité a pu effectuer depuis sa création, au mois de mai.

Je demande à ce que, chaque mois, on veuille bien relayer sur le site les travaux effectués par cette cellule de proximité, dont je souhaite qu'elle perdure et qu'elle se renforce, si c'est possible.

Qui m'avez demandé la parole ?

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous informe que nous lançons une opération originale en termes d'emploi et d'entreprise : le mercredi 7 octobre, de 16 h à 22 h, à Bagatelle, nous ferons un job-dating. Quel en est le principe ? En l'espace de 5 minutes, les demandeurs d'emploi ont l'occasion de rencontrer un chef d'entreprise. Avec le partenariat, entre autres, de la CGPME 13, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du Rotary, de La

Varappe, de la Jeune Chambre Economique, du Centre des Jeunes Dirigeants, de la DIRECCTE et de Pôle Emploi, nous sommes en train de recevoir toutes les offres d'emploi de plusieurs entreprises, et nous accueillerons donc, le mercredi 7 octobre, de nombreux demandeurs d'emploi pour qu'ils puissent se rencontrer lors de cette manifestation. Cela va bien dans le sens de « Terre d'entreprises » et « Terre d'emplois ». C'est notre slogan depuis le début de la mandature.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FARHI, pour tout ce que vous faites.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme OURET.- Je voudrais rappeler que nous organisons, Madame MARTINOD et moi-même, avec bien évidemment la Mairie, le Forum des Associations, le 19 septembre. Ce forum n'a pas été fait depuis plus de 10 ans. Nous aurons des associations, aussi bien celles que nous hébergeons que les associations gérées à l'extérieur.

Nous souhaitons, si vous le voulez bien, que vous en parliez un peu autour de vous. Nous savons qu'il y aura déjà pas mal de monde, mais, au moins, que la population soit bien informée sur tout le secteur des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Si vous pouviez le faire autour de vous, ce serait très sympa.

M. le MAIRE.- Merci, Madame OURET, de vous être mobilisée avec Madame MARTINOD pour organiser cette Journée des Associations. A vrai dire, je ne crains pas l'absence de monde, d'après les premiers échos que j'en ai. Mais, c'est bien de relayer.

M. MENCHON.- Il y avait une délibération, qui passera lundi probablement, sur les boues rouges, et je suis étonné que l'on n'ait pas pu en délibérer ce soir parce que, finalement, ce relâchement de boues rouges ne se fait pas que dans le 9^{ème} arrondissement puisqu'on en retrouve jusqu'en Espagne, et qu'une grande partie du Parc des Calanques se retrouve dans le 8^{ème}. Nous aurions pu être consultés sur cette délibération dans notre Mairie de Bagatelle.

M. le MAIRE.- Nous pouvons faire le débat.

M. MENCHON.- Je n'ai pas la délibération, je n'ai que le titre puisque cela nous ne nous a pas été communiqué.

M. le MAIRE.- Les Conseillers municipaux l'ont. Si quelqu'un veut s'exprimer sur ce sujet, la parole est libre, et les faits sont sacrés. Merci pour la remarque.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'heure, c'est 19 h ; le lieu, c'est Bagatelle ; la raison, c'est que c'est un bel artiste qui s'appelle Yann LETESTU. On vous attend nombreux pour ce vernissage. C'est un bel artiste, bien marseillais, qui peint sur des cartes marines anciennes de très belles choses. Il a un atelier au cours d'Estienne-d'Orves, mais, il a parcouru le monde entier. Vous verrez, vous passerez un très bon moment.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. VITALIS.- Mardi prochain, à 18 h 30, ici, nous remettrons plusieurs chèques à des associations de handicapés. Le PDG de SPIR Communication remettra un fauteuil roulant et un chèque à l'association Les Amis d'Emilie. Tout cela à la suite du grand gala caritatif, avec Anne Roumanoff, qui s'est déroulé au début de l'été et auquel ont assisté 750 personnes. On va remettre des chèques à des associations qui en ont bien besoin et qui en seront très heureuses. Les élus qui seront là seront les bienvenus, bien sûr.

Mme PREZIOSI.- Des choses beaucoup plus agréables. Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire, pour vous dire à toutes et à tous que, les 19 et 20 septembre, se déroulera la Fête du Vent, sur les plages du Prado. C'est la trentième année. Monsieur Yves MORAINÉ, notre Maire de Secteur, remettra la médaille à Monsieur OLIVE. Cette Fête du Vent sera basée sur la Chine. Plusieurs cerf-volistes seront là, venant de Chine, d'Autriche, d'Espagne et d'autres pays. Je vous invite à

venir. Cela se déroule sur 2 jours. Si des personnes souhaitent déjeuner, il faudra me le dire avant pour que je puisse vous faire avoir des petits cartons, pour tout le monde bien sûr.

M. le MAIRE.- Merci pour cette information. C'est une très belle fête, avec de très belles images.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, on va rendre la parole à notre adjoint à la Culture qui, je suppose, prend les manettes pour le film. Tu ne fais rien ? Tu nous l'offres, c'est déjà bien ! On éteint et on envoie le film des 20 ans de musiques à Bagatelle.

(Projection du film)

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Merci beaucoup ! Merci à Gérard DETAILLE. C'est très sympa d'avoir fait cela. Merci au réalisateur.

Une copie sera généreusement offerte à ceux qui le souhaiteront à condition de s'adresser à Véronique et Evora.

Quand me suis entendu parler, j'ai trouvé que j'avais la voix tout particulièrement éraillée, mais comme Martine VASSAL avait la même, je pense que c'est un problème technique, que cela ne vient pas de moi ; cela m'a rassuré.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

La séance est levée à 20 h 05.